



Direction de l'Urbanisme  
Service de l'Action Foncière

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet de déclassement du domaine public routier d'une emprise située place de la Porte de Montreuil à Paris 20ème

Par arrêté du 9 octobre 2024, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrdt. (6 place Gambetta, 75020 PARIS), du lundi 2 décembre au lundi 16 décembre 2024 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public routier d'une emprise située au droit des 12 à 16 place de la Porte de Montreuil et du 50 avenue de la Porte de Montreuil à Paris 20<sup>ème</sup>.

M. Jean-François LAVILLONNIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête déposé à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrdt. sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00 les jeudis de 8h30 à 19h30 (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Il sera en outre consultable sur le site «[www.paris.fr](http://www.paris.fr)» Rubrique «concertations, enquêtes publiques et consultations».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrdt., les jours et heures suivants :

le lundi 2 décembre 2024 de 10 heures à 12 heures,  
le jeudi 12 décembre 2024 de 17 heures à 19 heures,  
le lundi 16 décembre 2024 de 14h30 à 16h30.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 20<sup>ème</sup> arrdt. ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/declassement-porte-de-montreuil-2024>

et également à l'adresse mail suivante :  
[declassement-porte-de-montreuil-2024@mail.registre-numerique.fr](mailto:declassement-porte-de-montreuil-2024@mail.registre-numerique.fr)

Elles seront annexées au registre d'enquête.